



Difficultés de paiement ? Comment payer mon loyer ?

À LA UNE

2^{ème} trimestre 2020

Actualités :

Bâtiment des Arcades, les travaux avancent...

Dégradations sur les bâtiments en cours de réhabilitation à Lameilhé...

Atelier masques

Informations :

Accueil du public au siège de l'OPH - nouveaux horaires

Difficultés de paiement ? Quelles solutions pour payer votre loyer ?

Réouverture de la Trésorerie

La Mission Locale, un service public de proximité gratuit

Rappels :

Barbecues : attention danger

Canicule / fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

ACTUALITÉS

• BÂTIMENT DES ARCADES, LES TRAVAUX AVANCENT...

Comme indiqué dans l'OPH info n° 69, les travaux du bâtiment emblématique situé sur la place Jean Jaurès se poursuivent.

La mise en place des chaudières gaz individuelles ainsi que l'installation des radiateurs sont presque terminées. La réfection de l'électricité, la réhabilitation des salles de bains, le remplacement des sols, l'installation d'une ventilation mécanique sont aussi en cours.

Le remplacement des fenêtres et des volets est visible depuis la place. Ce qui contribue à améliorer l'esthétique du bâtiment tout en lui conférant une certaine richesse architecturale.

Pour mémoire cette réhabilitation a été menée conjointement avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui a validé ce projet.

Les travaux intérieurs et extérieurs devraient se terminer au début de l'été.



Photo de la façade OUEST : on peut noter l'avancement avec le remplacement des menuiseries en cours.

• DÉGRADATIONS SUR LES BÂTIMENTS EN COURS DE RÉHABILITATION À LAMEILHÉ...

La réhabilitation des immeubles situés à Lameilhé est en cours depuis plusieurs mois. L'Office travaille à faire bénéficier à l'ensemble de ses locataires d'un cadre de vie attractif et renouvelé.

Le lundi 9 mars, au réveil, les habitants de l'immeuble du 15,17 et 19 rue Goya ont découvert des dégradations sur les enduits des murs des cages d'escalier dans les halls réalisés la veille.

Pour rappel, le coût de cette opération avoisine les 39 350€ par logement.

L'Office a immédiatement déposé plainte contre X pour dégradation et demandé à l'entreprise en charge de ces travaux de reprendre les enduits.

A savoir :

L'Office dépose systématiquement plainte pour tout acte de vandalisme, nettoie les salissures, répare les dégradations, fait intervenir son service d'astreinte le cas échéant...

Toutes ces actions ont un coût financier et humain entièrement supporté par l'Office AU DETRIMENT d'autres actions qui pourraient être réalisées sur l'ensemble du patrimoine.

• OPH - LOCATAIRES : TOUS ENSEMBLE !

Pour autant, nous pouvons TOUS agir afin de ne pas laisser ces actes se réaliser sans réagir. Pour vous locataires, cela commence par le respect de règles toutes simples telles que :

- Ne pas ouvrir le portier aux inconnus qui sonnent aux interphones.
- Ne pas bloquer le portier avec un objet.
- Enlever systématiquement tout objet empêchant la fermeture correcte du portier.
- Signaler immédiatement tout dysfonctionnement à votre agence de proximité (numéros de téléphone en fin de journal).
- APPELER les services de police en cas de besoin :
Tél. : 05 63 71 58 55 (municipale) ou au 17 (nationale).

La tranquillité publique est l'affaire de TOUS !

Pour rappel :

LE VANDALISME S'ÉTUDE AUX ARTICLES 322-1 ET SUIVANTS DU CODE PÉNAL, AUX TERMES DUQUEL :

« La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger (alinéa 1). Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger » (alinéa 2).



• ATELIER MASQUES

La crise sanitaire que nous traversons entraîne de nouvelles habitudes à prendre notamment les gestes barrières, le port de masques...

Le masque est aujourd'hui un équipement fortement recommandé voire obligatoire dans certaines institutions, les commerces, les transports en commun, les écoles, les structures d'accueil...

On trouve des masques à la vente dans les grandes surfaces, les pharmacies ...mais cela a un coût qui peut être non négligeable pour certaines familles.

Aussi, l'OPH s'associe dans le cadre du contrat de ville pour la mise en place d'ateliers coutures gratuits, afin de fabriquer pour les adultes mais aussi pour les enfants des masques grand public en tissu, lavables et réutilisables non sanitaires type AFNOR.

Le matériel de couture et les diverses fournitures sont mises à disposition gratuitement.

Un encadrement est prévu pour vous guider en toute confiance.

Nombre de participants : 6 par séances de 3 heures en entrée et sortie permanente.

Calendrier prévisionnel : **à partir du 22/06/2020**

Lieu d'intervention : Les gestes barrières seront imposés et les processus de désinfection seront également mis en place par nos soins si nécessaire



	Calendrier	Lieux et adresse
Laden-Petit Train	Jeudi 13H30-16H30	Maison du projet. 100, avenue Albert 1 ^{er}
Aillot-Bisséous-Lardaillé	Lundi 13H30-16H30	12, rue de Bleuets
	Vendredi 9H00-12H00	12, rue de Bleuets

INFORMATIONS

• ACCUEIL DU PUBLIC AU SIÈGE DE L'OPH NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 18 mai 2020, l'Office Public de l'habitat de la Communauté d'agglomération CASTRES-MAZAMET a le plaisir de vous accueillir de **9 à 12h** et de **13h30 à 16h30**,

un accueil adapté et réservé uniquement au siège, 28 bis rue d'Empare à Castres.

• QUELLES SOLUTIONS POUR PAYER VOTRE LOYER ?

4 modes de paiement SIMPLES, RAPIDES ...

- **Paiement par prélèvement automatique.**
*Trois dates vous sont proposées : 7, 10 et 15.
Remplir l'imprimé type disponible à l'OPH et joindre un RIB.*
- **Paiement en ligne.**
Par carte bancaire via votre Espace Locataire en ligne www.oph-castres.fr si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le 05 63 62 61 00.
- **Paiement en espèce.**
À la trésorerie (voir condition).
- **Paiement par chèque.**
L'envoyer au centre de traitement, ou en déposant le chèque et le talon d'encaissement dans la boîte aux lettres de l'OPH : 28, bis rue d'Empare 81 100 CASTRES.

• DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

• **Nos conseillères en économie sociale et familiale** vous aident en cas de difficultés financières: si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, contactez rapidement les conseillères. Ensemble, vous chercherez une solution. Des dispositifs d'aides existent (FSL, plan d'apurement,...). N'attendez pas que votre situation s'aggrave.

• Une aide spécifique « salariés » :

A compter du 30 juin 2020, le ministère chargé de la Ville et du logement et Action Logement mettent à disposition une plateforme en ligne sur laquelle le demandeur éligible pourra constituer sa demande :

à compléter de 5 pièces justificatives

1. pièce d'identité ;
2. bulletin de salaire de février 2020 ;
3. justificatif de revenu du mois de la baisse de revenus ;
4. RIB ;
5. quittance de loyer ou un relevé de compte bancaire mentionnant la mensualité du prêt, pour le mois de la baisse de revenus.

Une aide de 300 € sera versée une fois le dossier complété et validé par Action Logement Services. Cette aide est cumulable avec les autres offres d'Action Logement (notamment le service CIL PASS ASSISTANCE). Elle permet de compenser une perte de revenus.

• Réouverture de la Trésorerie

A compter du 22 juin, la trésorerie ouvre uniquement le matin de 8h30 à 12h pour le paiement de votre loyer mais aussi les réclamations.

Le port du masque est conseillé.

Un vigile sera en place à l'extérieur du bâtiment pour gérer le public, pas plus de 6 personnes à l'intérieur du hall.

• La Mission Locale, un service public de proximité gratuit

La Mission Locale Tarn Sud **informe, oriente et accompagne** les jeunes de 16 à 25 ans en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi et l'autonomie. La Mission Locale peut vous aider dans les domaines suivant : **Emploi, orientation, formation, logement, santé, mobilité, handicap, budget et citoyenneté.**

**Prenez contact avec nous au :
05 63 51 63 20**

Retrouvez toutes nos actualités :

• <https://mission-locale-tarn-sud.asso.fr/>

• www.facebook.com/MLTS81/

• www.facebook.com/Sévader-par-la-cr%C3%A9ation-sexprimer-et-partager-104481487860296/

• www.facebook.com/Sévader-par-la-cr%C3%A9ation-sexprimer-et-partager-104481487860296/

• www.facebook.com/S%C3%A9vader-par-la-cr%C3%A9ation-sexprimer-et-partager-104481487860296/

■ RAPPEL

• BARBECUES : ATTENTION DANGER !

Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie de régaler votre famille ou vos amis autour d'un barbecue.

Mais sachez que pour des raisons de sécurité et de respect pour vos voisins, ce mode de cuisson est interdit sur les balcons, terrasses et jardinets en immeuble collectif.



FreePick.com

• CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

- ! Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- ! Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- ! Boire au moins 1,5 litre de liquide non alcoolisé par jour
- ! Mouiller son corps et se ventiler
- ! Porter des vêtements amples et légers

Le plan canicule 2020 a été réactivé le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 31 août 2020.

Les personnes à risques seules ou isolées (personnes âgées et/ou handicapées) peuvent se faire recenser auprès du CCAS.

**Pour plus d'informations :
Cellule Canicule du CCAS : 05 63 71 56 43
ou 05 63 71 56 42 ou 05 63 71 56 79**

Ce numéro a été tiré à 2700 exemplaires

Directeur de la publication : Pascal Bugis, président de l'OPH de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

ISSN 2266-7067 - Rédaction : OPH de de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

28 bis, rue d'Empare 81100 Castres. Tél. : 05 63 62 61 00 www.oph-castres.fr

Conception / Réalisation / Photogravure / Impression : Agence QUATRYNS - 16, rue Merigonde 81100 CASTRES - Tél. : 05 63 37 85 01

<https://www.quatryns.fr/> - Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2020



Office Public de l'Habitat
de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet